

NE PAS REMPLIR - CADRE RESERVE AU SERVICE COMPTABLE - MERCI

N°Compta :	IW Saisi le :	Par :
------------	---------------	-------

ETAT CIVIL DE L'ADHERENT

M. Me Nom Nom de jeune fille Prénom

Né(e) le / / lieu de naissance Nationalité

Adresse

Code Postale Ville

Profession

Téléphone Portable Professionnel Fixe domicile

Courriel en majuscule

Nom et numéro de Tél. de la personne à contacter en cas d'urgence :

Obligatoire
Si vous êtes Agent de la Poste, votre numéro d'identifiant Poste :
Fournir copie de votre bulletin de salaire portant votre identifiant à l'adhésion

TYPE DE LICENCES FSASPTT : RENVOIS (1) ET (2) ----- ACCORD DE LICENCE

LICENCES ANNUELLES	LICENCES "POSTE"	AUTRES LICENCES
<input type="checkbox"/> FSASPTT Loisir 15 €	<input type="checkbox"/> Gratuite sur justificatif - cochez la licence relative à l'activité	<input type="checkbox"/> FSASPTT Bénévoles 8 €
<input type="checkbox"/> FSASPTT "Associée, Délégitaire et Affinitaire" 2 €	<input type="checkbox"/> FSASPTT Loisir 15 €	<input type="checkbox"/> FSASPTT Stages 10 €
	<input type="checkbox"/> FSASPTT "Associée, Délégitaire et Affinitaire" 2 €	<input type="checkbox"/> FSASPTT Evenementielle 2 €

Assurance : (1)

L'établissement d'une des 2 licences permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile, Assistance et Dommages corporels souscrites par la FSASPTT. L'assurance "dommages corporels" est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peut donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance dommages corporels. Le montant de l'assurance compris dans le prix de la licence loisir est de 1,84 € et dans celui de la licence adhésion est de 0,60 €. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit. En cas de refus de souscription de l'assurance dommages corporels, le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Refus d'assurance : Dommages corporels (2)

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Dommages Corporels, il reconnaît avoir été formé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche le case ci-dessous : **Je ne souhaite pas souscrire d'assurance Dommages Corporels**

Je ne souhaite pas souscrire à l'assurance Dommages Corporels

Il est rappelé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assurance de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre

GENERALITES :

Informatique et libertés

"La Loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

Cession du droit à l'image

- Je n'accepte pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, sans avoir le droit à une compensation.
- Je n'accepte pas de recevoir des informations de la part de la FSASPTT
- Je n'accepte pas de recevoir des informations de la part des partenaires de la FSASPTT

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) : Nom Prénom en qualité de

Père Mère Tuteur responsable légal de

certifie lui donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT Marseille pour toutes les activités
- prendre place dans un véhicule de l'association ou une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.
- partir seul du club : Oui Non

certifie donner l'autorisation aux :

- responsables de faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

Je soussigné Nom Prénom reconnaît avoir pris connaissance :

- de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et d'adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)
- des statuts et règlement intérieur (disponibles au secrétariat général de l'association)
- de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et d'adhérer au contrat national proposé par la FFV (notice aussi disponible sur le site www.ffv.com)
- de la possibilité de souscrire des assurances complémentaires auprès de la FFV
- des instructions nautiques affichées à l'accueil de la section et de les accepter.

ATTESTATION BREVET DE NATATION :

Pour les majeurs: je sous-signé atteste de mon aptitude à plonger et à nager au moins 25 m.
Pour les mineurs :je sous-signé atteste que l'enfant

est capable de s'immerger et nager au moins 25 m.

à défaut je présente un test savoir nager de l'éducation nationale ou un test d'aisance aquatique dit ACM.

Je suis satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la fédération sportive.

signature obligatoire (du demandeur ou du représentant légal)

Déjà licencié



Saisie de la civilité obligatoire



#####

--	--	--	--	--

#NOMBRE!	00	00	0
----------	----	----	---

1 1900

—

—